

## FICHE ACTION OPERATIONNELLE N°11

# SOUTENIR L'ECONOMIE DE PROXIMITE

### Constat

L'économie de proximité regroupe l'ensemble des secteurs d'activités dont le développement dépend directement de la consommation locale (y compris touristique) : commerce, artisanat, tourisme, services à la personne et santé, activités culturelles, hôtellerie-restauration, ainsi que les professions libérales.

*[NB : L'économie sociale et solidaire (ESS) est souvent incluse dans la définition de l'économie de proximité mais ne sera pas abordée dans cette partie]*

Elle est gage de qualité de vie pour les habitants, les salariés et les visiteurs, et favorise la réduction des déplacements en voiture en centre urbain pour les achats du quotidien. Elle joue également un rôle en matière de services aux entreprises du territoire (conseil, entretien, approvisionnements...)

Sur la Métropole, le commerce et l'artisanat représentent environ 100 000 emplois, soit 25% de l'emploi métropolitain. Autre constat 20% des dirigeants des entreprises artisanales ont plus de 55 ans, ce qui pourrait impacter 13 000 emplois en cas de non reprise d'activité (source Chambre de métiers et de l'artisanat). L'enjeu de la reprise/transmission dans ce secteur d'activité est donc particulièrement fort sur le territoire.

Les entreprises de l'économie de proximité ont été lourdement impactées par les effets de la crise covid. Elles doivent aujourd'hui évoluer rapidement et répondre aux enjeux de la transition numérique, écologique et sociale mais également des enjeux pour les commerces de traçabilité et circuits courts alimentaires, développement des achats de seconde main, du click and collect, de l'achat en ligne...

Et pour l'artisanat, la formation aux nouveaux métiers induits par le développement durable, des locaux mixtes à des prix abordables, les déplacements en ville... sont autant de défis à relever.

## PLAN D' ACTIONS

### Axe 1 : Animer et articuler des partenariats renforcés avec les chambres consulaires, les associations d'entreprises et les communes

<b>Objectifs</b>	Approfondir les partenariats existants avec les différents acteurs intervenant dans ce domaine, et cibler les plans d'actions sur les actions en faveur de la transition digitale, écologique Bordeaux Métropole sera l'animateur principal de ces partenariats en créant un groupe de travail et d'échanges entre les différents partenaires.
<b>Modalités</b>	Coordination et animation de ces partenariats (Chambre de commerce, Chambre des métiers, associations de commerçants...) Elaboration de conventions d'objectifs pluriannuelles déclinées en plan d'action annuel et des indicateurs de suivi Poursuite des actions en lien avec les contrats de Codev avec les communes
<b>Calendrier</b>	2022

**Axe 2 : Proposer aux communes une offre de services et des outils pour observer/analyser, conforter, animer, rendre attractif le tissu commercial et artisanal des centres villes, et agir pour stabiliser les prix des fonciers dédiés**

<b>Développer une offre de service aux communes pour accompagner les associations de commerçants et artisans</b>	
<b>Objectifs</b>	Développer un soutien en ingénierie pour les communes qui le souhaitent
<b>Modalités</b>	Déployer un outil d'accompagnement standardisé pour les communes Elaborer un diagnostic et un plan d'actions spécifique
<b>Calendrier</b>	2022 : diagnostic et définition de plans d'actions avec 3 à 5 communes volontaires 1 <sup>er</sup> semestre 2023 : expérimentation de la mise en place de ces plans d'action et ajustement
<b>Développer l'attractivité des commerces et des centres villes</b>	
<b>Objectifs</b>	Accompagner le changement de mode de consommation, les obligations en matière de transition écologiques, les nouvelles attentes en matière d'offre de services (click and collect...), et une offre de locaux plus adaptée garantissant une attractivité des commerces physiques et la mise en visibilité et lumière des villes.
<b>Modalités</b>	Réaliser un plan stratégique d'attractivité et d'animation pour les commerces de proximité à l'échelle métropolitaine destiné à dynamiser les centres-villes, en appui avec les communes de la Métropole Expérimenter les locaux dédiés aux commerces éphémères
<b>Calendrier</b>	2eme semestre 2022 et 2023
<b>Agir pour stabiliser les prix des fonciers pour les commerces</b>	
<b>Objectifs</b>	Dans le cadre de sa politique foncière économique, la Métropole peut agir sur la création de locaux adaptés à l'économie de proximité en agissant sur des propres programmes ou en partenariat avec les sociétés d'économie mixte (SEM) locales (Incité, BMA), La Fab, les bailleurs sociaux et les opérateurs privés pour accélérer la production de locaux à loyers modérés, notamment pour les commerces les plus fragiles.
<b>Modalités</b>	Reconduction des appels à projet AIRE, pilotage de la convention Incité en faveur de la requalification des commerces de centre-ville, mise en place de nouveaux partenariats ciblés sur les secteurs commerciaux en déprise
<b>Calendrier</b>	En continu
<b>Analyser le territoire pour aider les commerçants à s'implanter dans des secteurs à potentiel</b>	
<b>Objectifs</b>	Déployer une vision territoriale et cartographique de l'offre commerciale de proximité pour aider à faire ressortir les besoins dans les communes et faciliter l'implantation de nouveaux commerces afin de préserver le tissu commercial et artisanal dans les centres-villes et centres-bourgs
<b>Modalités</b>	Poursuivre l'observation des linéaires commerciaux et artisanaux sur le long terme pour évaluer leur efficacité et les adapter, contribuer à leur extension via le Plan local d'urbanisme (PLU) en lien avec les communes, renforcer l'accompagnement des artisans et commerçants dans la transmission et la reprise de leurs activités en s'appuyant sur les consulaires, partenaires de la Métropole
<b>Calendrier</b>	En continu

### Axe 3 : Expérimenter avec des outils innovants le maintien d'une offre commerciale variée

<b>Expérimenter sur le territoire de la rive droite l'implantation de conciergerie de quartiers</b>	
<b>Objectifs</b>	Face à l'absence de commerces de proximité dans certaines communes de rive droite et la difficulté à attirer leurs habitants dans leur centre-ville, demande de ces communes d'accompagnement pour la mise en place de conciergeries. Les conciergeries de quartiers peuvent être une solution d'animation et de lien social en offrant aux habitants un service sur mesure faisant appel aux commerces et artisans locaux.
<b>Modalités</b>	Soutien financier par Bordeaux Métropole dans la phase d'émergence de ces conciergeries.
<b>Calendrier</b>	Lancement de l'expérimentation au 2eme semestre 2022
<b>Déployer un pôle de services pour accompagner les commerçants dans leurs transitions digitales</b>	
<b>Objectifs</b>	Accompagner la montée en compétence des artisans et commerçants dans leurs actions numériques. - Participer au financement de l'étude de faisabilité de la mise en place de la numérisation du commerce, pour déployer l'ensemble des services nécessaires à la numérisation des commerçants et artisans, et à la vente sur internet. - Accompagner la faisabilité d'une mise en place d'un entrepôt mutualisé Cette action est complémentaire des aides métropolitaines déployées dans le cadre du plan de relance (cf. Axe 4 – soutenir financièrement les entreprises dans leurs transitions)
<b>Modalités</b>	Soutien financier par Bordeaux Métropole dans la phase d'étude et de lancement de l'expérimentation Concertation avec l'ensemble des partenaires Evaluation et déploiement si validation
<b>Calendrier</b>	Action engagée fin 2021 par un soutien à l'étude Accompagnement au lancement de l'expérimentation : 2eme semestre 2022

**AXE 4 : Soutenir l'artisanat sur l'ensemble du territoire et poursuivre les aides directes aux très petites entreprises (TPE) et associations pour leurs transitions numérique, écologique et commerciale**

<b>Soutenir financièrement les entreprises dans leurs transitions</b>	
<b>Objectifs</b>	En appui avec la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle Aquitaine et de la Gironde (CMANA33) et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG), l'aide au diagnostic digital, écologique et commercial est aujourd'hui bien engagée et est complétée d'une aide à l'investissement préalable à ces transitions. Ces aides mises en place pour faciliter la sortie de crise covid pourraient être poursuivies et enrichies en fonction de leur efficacité à répondre aux besoins.
<b>Modalités</b>	Réaliser un premier bilan des dispositifs covid conduits pour 2021 et 2022 et étudier les modalités de poursuite et de renforcement de ces dispositifs, en fonction des besoins, des attentes et de leur impact sur le dynamisme économique locale
<b>Calendrier</b>	Evaluation à la fin de la mise en œuvre du plan de soutien et de relance (2022) et décision quant à un prolongement des dispositifs fin 2022
<b>Faciliter la transmission des entreprises</b>	
<b>Objectifs</b>	Sur la base des études et diagnostics en partenariat avec la CMANA 33, intensifier l'accompagnement des entreprises artisanales dont le dirigeant a plus de 55 ans (1/5 a plus de 60 ans)
<b>Modalités</b>	Identification des entreprises en amont de la procédure de transmission Accompagnement personnalisé des entreprises par les agents de la CMANA33 Participation financière de la Métropole pour la réalisation de ces accompagnements individuels dans le cadre de la convention annuelle
<b>Calendrier</b>	Suivi des actions avec un bilan annuel
<b>Encourager le maintien d'un tissu productif local</b>	
<b>Objectifs</b>	Maintenir et pérenniser les fonciers artisanaux dans le tissu urbain dense
<b>Modalités</b>	Identification des ilots mutables Réaliser des études sur des périmètres afin de mettre en œuvre les outils nécessaires au maintien des activités stratégiques, en termes d'emplois, de savoir-faire et de nature d'activités Veille foncière, outils d'acquisition (Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)), études d'opportunités Réflexions pour permettre l'adaptation du PLU à ces activités
<b>Calendrier</b>	Identification mi 2022 et mise en œuvre d'actions à partir de 2023
<b>Encourager l'implantation des entreprises artisanales</b>	
<b>Objectifs</b>	Favoriser la création d'une offre immobilière adaptée aux artisans de proximité
<b>Modalités</b>	Travailler avec les partenaires parapublics (la Fab, Incite, BMA ...) pour mettre en œuvre des locaux d'activités adaptés aux entreprises artisanales à chaque étape de la vie de l'entreprise (création et développement) Etude de faisabilité sur la création de pépinières artisanales et d'hôtels d'entreprises dédiés sur le territoire métropolitain, sur la rive droite et la rive gauche Création en régie et/ou soutien à la création de pépinières artisanales
<b>Calendrier</b>	Etude à partir de 2022

<b>Aider les artisans à répondre aux défis de la transition écologique</b>	
<b>Objectifs</b>	Accompagner les artisans vers une mobilité écoresponsable
<b>Modalités</b>	Organiser des formations avec la CMANA33 pour sensibiliser les artisans à des conduites éco responsables et proposer des bilans conseils pour identifier les possibles améliorations dans la mobilité des marchandises et des personnes (stocks déportés, livraison sur chantiers...) Adaptation et décarbonation des moyens de transport en fonction du contexte urbain et des marchandises transportées Lien avec le Schéma des mobilités et le Plan vélo à venir
<b>Calendrier</b>	Actions à partir de 2022